

VILLE DE RIORGES

N° 4_2

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

DENOMINATION DES GIRATOIRES SUR LE TERRITOIRE RIORGEOIS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 SEPTEMBRE - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|--|---|
| Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR | Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**DENOMINATION DES GIRATOIRES
SUR LE TERRITOIRE RIORGEOIS**

Roland DEVIS, conseiller municipal, délégué aux jumelages, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des giratoires communaux, il a été constaté que les giratoires situés sur le territoire de la commune de Riorges font l'objet d'appellations d'usage sans pour autant avoir fait l'objet de délibération les dénommant précisément.

Cette disposition entraîne une incidence sur la difficulté à les identifier tant au niveau de la commune qu'au niveau de l'agglomération.

La commune de Riorges dénombre 22 giratoires.

En conséquence, à l'exception du giratoire situé rue Charlie Chaplin, il convient donc de dénommer 21 giratoires, à titre de régularisation :

- la Route Bleue
- la Tresse Fleurie
- la Rotonde
- la Demi-Lieue
- Louise Michel
- des Etangs
- Burellier
- Galliéni
- des Elopées
- du Fuyant
- des Canaux
- Maréchal Foch
- de l'Europe
- des Poupées
- de l'Acrobate
- Dolto
- des Vaches
- le Scarabée
- le Marcllet
- la Goutte Marcellin
- du Mayollet."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur la dénomination de ces 21 giratoires.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

